

AVIS DE COURSE INTER LIGUE OPTIMIST

Intégrant les modifications faites par l'avenant n°1 datant du 22/03/2023

CLUB : LA MOUETTE SINAGOTE

1 et 2 AVRIL 2023

Grade : 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions» si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règles actualisées concernant la crise sanitaire précisées en annexe des IC
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

- 2.1 Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le [Code de publicité World Sailing](#) 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS :

Prise en compte du Risque Covid19 :

En s'inscrivant à la régata, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

- 3.1 La régata est ouverte à :
 - Tous les bateaux conformes aux règles de jauge de la classe Optimist.
 - Tous les coureurs de niveau 3 fédéral avéré, nés à partir de 2008.
 - Aux coureurs de nationalité étrangère selon les mêmes critères d'âge.
- 3.2 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site : <https://lamouettesinagote.oig>
Le formulaire sera disponible au plus tard à partir du 1^{er} mars 2023 minuit.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent fournir au moment de leur inscription :
 - L'attestation 2023 d'adhésion à la classe Optimist : Timbre de classe, présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve, qui atteste du dépôt et du contrôle, sur le site de la classe, des documents du bateau :
 - Les pages 1 et 2 du livret IODA correspondant au bateau déclaré sur l'épreuve (concordance entre coureur et propriétaire du bateau et N° de voile
 - La licence de type "Compétition
 - Une autorisation parentale
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an

- (rédigé en français ou en anglais),
- Une autorisation parentale à compléter et à présenter

4. CATEGORIES

- Minimes /Cadets : coureurs nés en 2011,2010, 2009, et 2008,
- Benjamins : coureurs nés à partir de 2012 (les poussins de niveau 3 sont acceptés dans cette catégorie)

5. DROITS A PAYER :

5.1 Les droits requis sont les suivants :

- 36€ tarif de base jusqu'au vendredi 17 mars 2023 à minuit majoré de 18 euros (54 euros) entre 15 jours et 10 jours avant l'épreuve.
- Inscriptions clôturées le 22 mars 2023 à minuit. Pas d'inscription possible sur place.

Passée cette date, la possibilité d'inscriptions sera à la discrétion du club, sous réserve que le dossier soit complet.

5.2 A partir du troisième enfant d'une même famille, l'inscription du troisième enfant et des suivants est minorée de 50% (sur demande à l'adresse suivante : sil2023lms@gmail.com).

5.3 Conditions de remboursement :

- En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.
- En cas d'annulation en raison de la Crise Sanitaire, les frais d'inscriptions engagés seront remboursés en intégralité.

5.4 Moyens de paiement :

- En ligne lors de l'inscription

6. QUALIFICATION ET FINALE :

Pas de phase de poule

7. PROGRAMME :

7.1 Confirmation des inscriptions **par les accompagnateurs référents** :

- Samedi 1 avril 2023 de 9h à 11h00

7.2 Briefing entraîneurs :

- le samedi 1 avril 2023 à : 10h00 Devant la terrasse du club. Un entraîneur référent y sera désigné.

7.3 Jours de Courses, date et heure du 1er signal d'avertissement :

	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi	13h00
Dimanche	10h00

- Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

8. JAUGE

8.1 Au plus tard à la clôture des inscriptions, chaque coureur devra remplir :

- **Le formulaire**, de sa déclaration de jauge

IL2 La Mouette Sinagote

Minimes : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd3ol0gTgYa6hUlym-YwZWwOwJZX7Osqb8K5z0euUUINs1waQ/viewform?usp=pp_url

Benjamins :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScAE-JdbKmX2MaDfllOaQ2aXXnNbksZReMhKBn184GIR_myRw/viewform

8.2 Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

8.3 Toute demande de dérogation du Numéro de voile doit être faite en amont, par mail, auprès du jugeur de l'épreuve à l'adresse suivante :

Mr MARMONTEIL Thomas président comité technique : tmarmonteil@yahoo.fr

9. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- publiées selon la prescription fédérale.
- disponibles en version électronique, au plus tard le premier jour de l'épreuve, à l'adresse suivante <https://lamouettesinagote.oig>

10. LIEUX

La zone de course est située (voir carte en annexe).

La remise des prix aura lieu dès que possible, après la régata, le dimanche 2 avril 2023

11. LES PARCOURS :

Les parcours à effectuer sont de type trapèze IODA avec porte ou trapèze standard.

12. SYSTEME DE PENALITE

En cas d'arbitrage semi-direct, la RCV 44.1 est modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13. CLASSEMENT

13.1 2 courses sont nécessaires pour que l'épreuve soit validée.

- Si moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- Si 4 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

13.2 Si les Minimes/cadets et les benjamins courent ensemble Les classements sont séparés, et se font par extraction, sans recalcul de points

14. ACCOMPAGNATEURS :[DP]

14.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire sur le site du club :

<https://lamouettesinagote.org>

14.2 Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés soit dans le mouillage de Moustierian soit dans la rivière de St Armel (voir carte en annexe)(précisions seront données lors du briefing entraîneurs)

14.3 Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur.

15. DROIT A L'IMAGE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur ou son représentant légal, autorise tacitement l'autorité organisatrice, la classe OPTIMIST, les sponsors de l'épreuve et les photographes ou cameramen à utiliser et diffuser, sans limitation de durée, les photos en mouvement ou statiques, en course ou à terre, les films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même pendant et après la période de la compétition, à laquelle le coureur participe de son plein gré. Il permet une libre exploitation des dites images sans aucune indemnité compensatoire pour son droit à l'image.

16. COMMUNICATION RADIO:[DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique aussi aux téléphones portables.

17. PRIX :

Des prix seront distribués comme suit :

Aux 3 premières filles et aux 3 premiers garçons, en Minimes et en Benjamins,

Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année (nés en 2011) s'ils ne sont pas déjà récompensés.

Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année (nés à partir de 2013) s'ils ne sont pas déjà récompensés.

les 3 premiers du classement scratch par catégorie, pourront être rappelés pour la photo du podium scratch

18. DECISION DE COURIR :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le Parking à bateaux, ainsi que le barnum (buvette, émarginement et confirmation des inscriptions) se trouvera sur le parking de la Pointe du Bill. La presqu'île sera interdite à la circulation sauf véhicules autorisés.

Remorques optimist :

Les remorques de route seront stockées sur le lieu de la manifestation sur le parking dédié (cf « Annexe parkings »)

Véhicules accompagnateurs :

Un seul véhicule par club pourra se garer sur le lieu de la manifestation. Une plaque d'immatriculation sera demandée lors des inscriptions et un macaron d'accès vous sera remis à votre arrivée.

Les autres véhicules pourront se garer sur le parking de Kerviche à 10min à pied. (cf « Annexe parkings »)

Camping car :

Les camping cars des accompagnateurs sont admis au bout de la presqu'île sur réservation lors des inscriptions. (cf « Annexe parkings »)

Remorques zodiacs accompagnateurs :

Les remorques de route des zodiac accompagnateurs et entraîneurs seront stockés sur un parking central à côté du stade de foot. (cf « Annexe parkings »)

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Sil2023@gmail.com

ANNEXE « ZONES DE COURSE »

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course

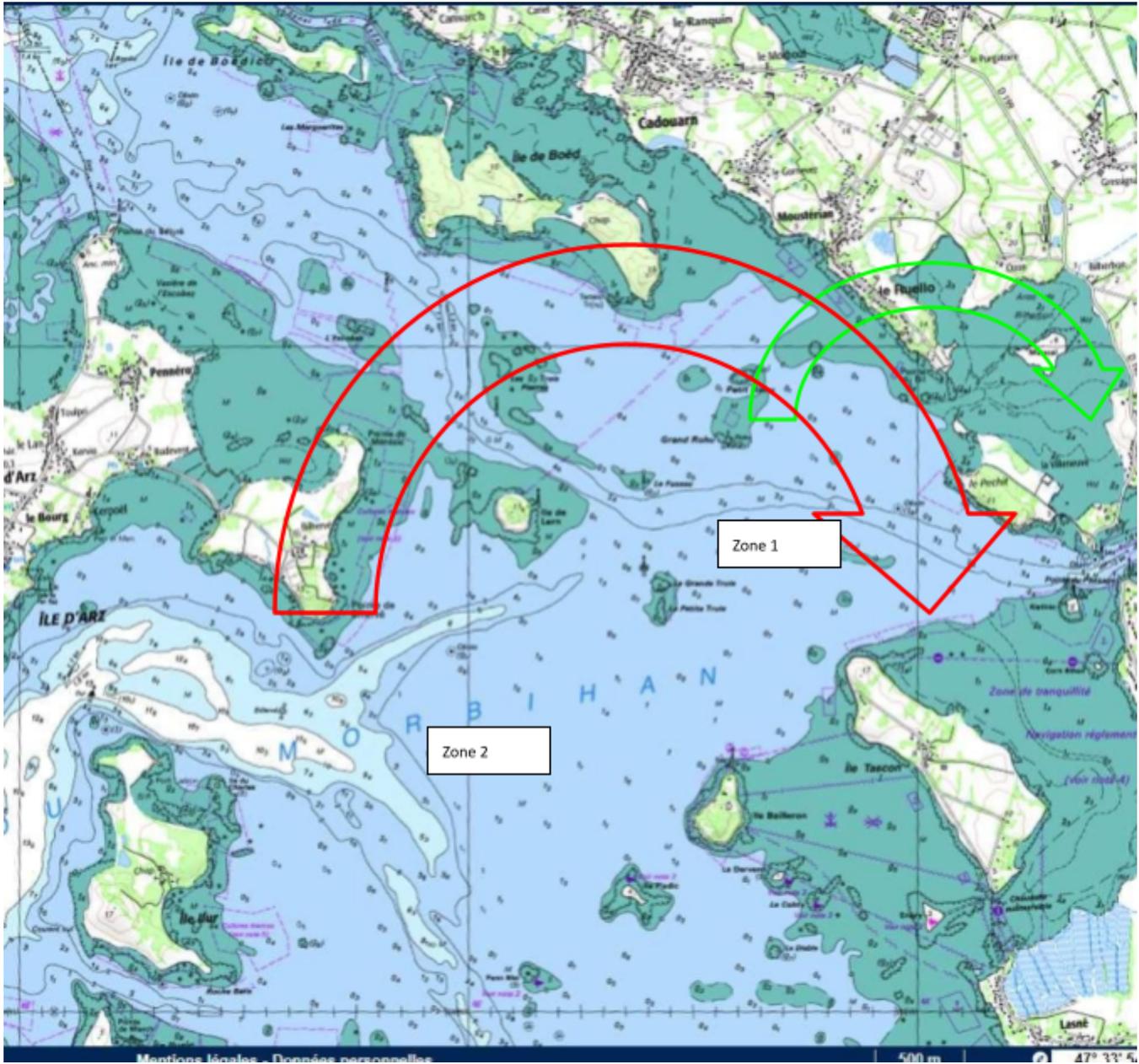
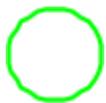
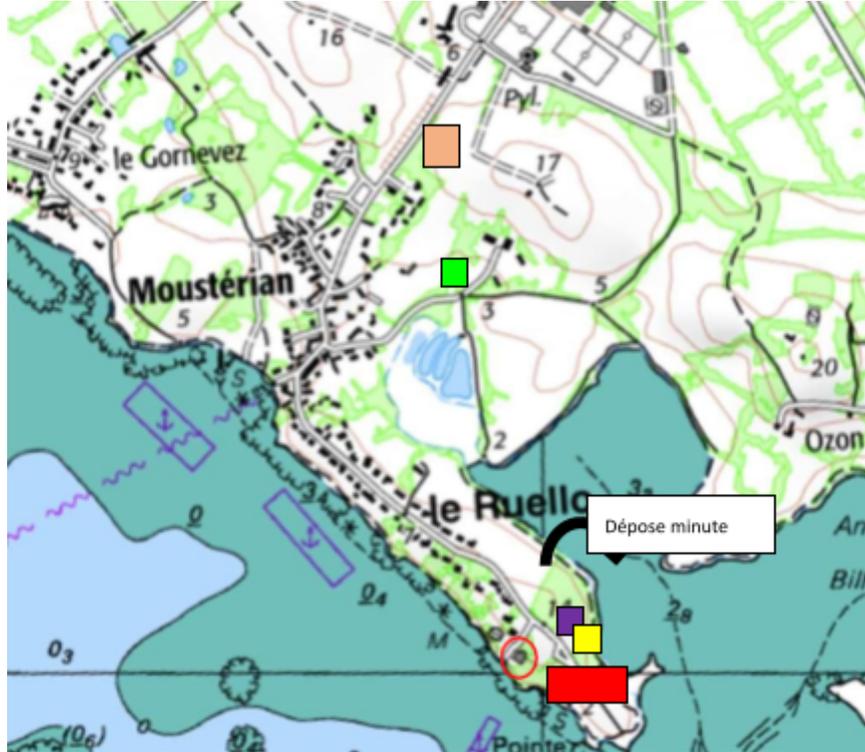


Figure 1



Zones possible amarrage zodiac entraîneurs et accompagnateurs

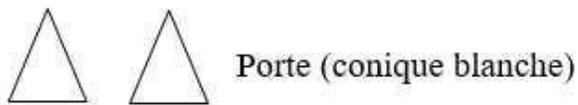
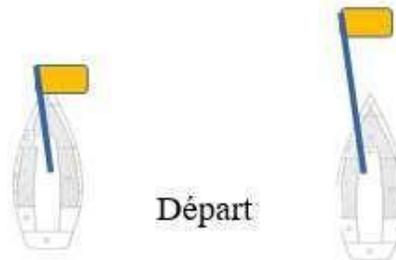
ANNEXE « Parkings »



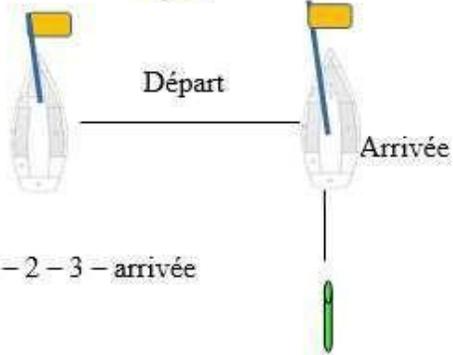
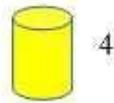
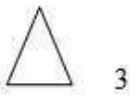
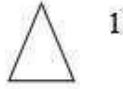
-  Parking stade de foot remorques ZOD
-  Parking remorques route opti
-  Parking camping car et véhicule accompagnateur (un seul par club)
-  Barnum (inscription, briefings, buvette) et parking opti sur mise à l'eau 
- Club La Mouette Sinagote (PC course / jauge / Briefing entraineurs)
-  Parking Kerviche pour les voitures (sans macaron)

ANNEXE « Parcours » (couleur bouée provisoire)

PARCOURS N°1 : IODA



PARCOURS N°2



Parcours Benjamin: départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – arrivée